



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION
QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Formation, Insertion et Emploi des Jeunes en Afrique

Rapport pays

LE CAS DU CONGO BRAZZAVILLE 2014

Présenté par :

David Wilfrid MBA-NZOO

Expert- Pays

Sommaire

RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION	8
I. BREF APERCU DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU CONGO.	9
II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI AU CONGO :	13
2.1. Données de base concernant la situation des jeunes vis à vis de l'emploi.	13
2.1.1. Taux des jeunes au Chômage :	13
2.1.2. Taux des jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (catégorie des NEET)	13
2.1.3. Taux des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement technique :	14
2.1.4. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle :	14
2.1.5. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle	14
2.1.6. Taux et nombre des jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové :	15
2.2. Les données de base concernant le monde du travail	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1. Répartition des emplois par secteur d'activité	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2. Secteur primaire : Agriculture, Elevage et Pêche.	Erreur ! Signet non défini.
2.2.3. Secteur secondaire : Industrie.	Erreur ! Signet non défini.
2.2.4. Secteur tertiaire : Commerce, Tourisme, Transport et Télécommunications	Erreur ! Signet non défini.
2.2.5. Répartition par secteur formel et informel (urbain et rural) :	Erreur ! Signet non défini.
2.2.6. Répartition des emplois par catégorie (emplois salariés, indépendants, auto-emploi, travailleurs domestiques....).cf pge 85 Enq. 1, 2,3 Tabl. An.4	17
III. LES DIFFICULTES D'ACCES DES JEUNES AU MONDE DU TRAVAIL :	17
3.1. Quels sont les diagnostics portés par votre pays sur la situation de l'emploi des jeunes notamment sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi ?	18
3.1.1. Quelle est la part des employeurs dans ces difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi ?	19
3.1.2. L'inadaptation des compétences des jeunes au monde du travail	20
3.1.3. La méconnaissance du marché du travail.	20
3.1.4. La faible qualification des formés	21
3.1.5. Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois	21
3.1.6. Le manque de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi	21
3.1.7. La faible acquisition des compétences entrepreneuriales par les jeunes	22
3.1.8. Peu de structures d'accompagnement des jeunes	22
3.2. Quels sont les dispositifs en projets ou en cours de réalisation pour améliorer les processus d'accès des jeunes au monde du travail ?	23

IV. LES MESURES EN PROJETS OU EN COURS DANS LE DOMAINE DU DCTP. **Erreur ! Signet non défini.**

4.1. Quelles sont les reformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel ?

Erreur ! Signet non défini.

4.1.2. Quels sont les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs d'emploi ? 26

4.1.3. Quelles sont les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge ? 26

4.1.4. Quels sont les partenaires existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail ? 26

4.1.5. Comment définiriez-vous le changement de paradigme à effectuer dans votre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation ? 27

4.1.6. Quelles autres mesures développez-vous ? 28

V. LES MESURES EN PROJET OU EN COURS POUR FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS : 28

5.1. Les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois 28

5.1.1. Les moyens incitatifs existants ou en projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes et, si nécessaire, à les former. 28

Réponse 5.1- & b5.1.2. : 28

5.1.2. Existe-t-il des investissements ciblés sur le développement des métiers et d'emplois dans les secteurs considérés comme stratégiques et, si oui, quels sont les moyens pour former les jeunes à ces métiers ? 29

5.1.3. Existe-t-il des appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leurs activités ou à renforcer celles qu'ils ont créés et, si oui, quelle est la nature de ces appuis ? 29

5.1.4. Existe-t-il dans votre pays des pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprise pour jeunes et/ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes ? 30

5.1.5. Existe-t-il des chantiers à haute intensité de main d'œuvre qui ont prévu ou prévoient des mesures spécifiques d'emplois pour les jeunes et, si oui, quelle en est l'ampleur ? 30

5.1.6. Quelles autres mesures développez-vous ? **Erreur ! Signet non défini.**

VI. UNE EXPERIENCE PARTICULIERE SIGNIFICATIVE D'INSERTION OU D'EMPLOI DES JEUNES. **Erreur ! Signet non défini.**

6.1. Objectif **Erreur ! Signet non défini.**

6.2. RESULTATS ATTENDUS : **Erreur ! Signet non défini.**

6.3. Description du Projet : 31

6.4. La couverture, les groupes cibles du projet et acteurs concernés 31

De nos jours, deux « nouveaux villages sont déjà construits. **Erreur ! Signet non défini.**

- 6.4.1. Le public concerné : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.4.2. Les moyens dédiés : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.4.3. Des acteurs concernés : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.4.3.1. Au niveau national : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.4.3.2. Au plan local **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.4.3.3. Dans les villages : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.5. Les dispositifs mis en œuvre (dans le cadre des institutions existantes ou selon des modalités spécifiques aux publics concernés et objectifs visés) : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.6. Les premiers résultats atteints : **Erreur ! Signet non défini.**
- 6.7. Les potentialités de généralisation et/ou de démultiplication : **Erreur ! Signet non défini.**
- VII. LES DIFFERENTS POLES DE NOTRE PARTENARIAT **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1. Quelles sont les attentes concernant une possible coopération et mutualisation inter-pays ?
Erreur ! Signet non défini.

CONCLUSION

Bibliographie

ACRONYMES ---

ACTED	Agence de coopération technique et de développement
AFD	Agence française pour le développement
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BIT	Bureau International du Travail
CNSEE	Centre National de la statistique et des Etudes économiques
CEFA	Centre d'éducation et de formation par apprentissage
CEPE	Certificat d'études primaires et élémentaires
DCTP	Développement des compétences techniques et professionnelles
DE	Demandeurs d'emplois
DOJETIP	Dispositif d'occupation des jeunes aux travaux d'intérêt public
DOSTRAPOGE	Document de stratégie de politique générale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ETFP	Enseignement technique de la formation professionnelle
FEVEC	Fédération Valencienne des entreprises de construction
FORSEGD	Fonds de réinsertion socio-économique des jeunes désœuvrés
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
ONEMO	Office national de l'emploi et de la main -d'œuvre
ONG	Organisation Non gouvernementale
PARSEF	Projet d'appui à la Refondation du système de l'éducation et de formation
PARSEGD	Projet d'appui à la réinsertion socio économique des groupes défavorisés
PDCE	Projet de développement des compétences pour l'employabilité
PED	Programme emploi diplômé
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes entreprises
PND	Plan National de développement
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SPE	Service Public de l'emploi
SPP	Service privé de placement
TBS	Taux Brut de scolarité
UPI	Unité de Production informelle

RESUME EXECUTIF

Le Congo Brazzaville en chiffres

Géographie

Capitale : Brazzaville ; Superficie :342000km² ; population(2013) :4492 689 habitants ; Densité14,6h/km² ;

Population

Population de moins de 15 ans(2012) : 45.3% ; population de plus de 64%(2012) : 2.8% ; population urbaine(2012) :64% ; taux d'accroissement naturel (2014) :2.64%

Mortalité infantile (2013) :72.45‰ ; Mortalité maternelle : 560‰₀₀₀ ;

Economie

PIB(2011) 15100 millions \$ US : PIB/habitant(2012) 4700\$ US Taux d'inflation (2012) :3.9% ;

Taux de croissance(2012) : 3.8% ; Taux de croissance production industrielle(2010) : 12%

Energie

Consommation d'électricité (kwh/habitant en 2011) :172

Indices

% de la population sous alimentée (2011) :37% ; indice de démocratie(2010);2.15 ; indice de liberté de la presse(2014) :29.44 ; indice de développement humain(2011) :0.533 ; indice de liberté civile(2011) ; 5.5

Education

Dépenses de l'éducation en % du PIB(2010) :6.2%

Le diagnostic de l'emploi rend pessimiste quant à l'avenir des jeunes.

Taux de chômage au niveau national :16% ; chômage des jeunes(15-29ans) :25% ;

chômage des jeunes élargi aux demandeurs découragés : 42%;

Emplois publics et parapublics :33.2% ; secteur privé formel :5% ; secteur informel agricole :7.2% ; secteur informel non agricole :54.6%(CNSEE)

Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail sont persistantes malgré les dispositifs mis en place.

Programme emploi diplômés (PED) ; 650 jeunes insérés en 2009 et 98 jeunes en 2010 sur un total de 1546 jeunes stagiaires.

Programme e-emploi :insertion de 70 jeunes en 2010

Programme d'appui au développement des emplois ruraux(PADER) :250 jeunes ont bénéficié, sur la base de projets présentés, d'un financement tandis que les soumissionnaires étaient au nombre de 2998 (2009)

Le DCTP doit être soutenu financièrement pour faire acquérir à un grand nombre de jeunes des compétences nécessaires visant l'emploi

Dépenses d'éducation en % du PIB(2010) :6.2% ; 5 centres d'éducation et de formation (CEFA) en cours de construction (service, maintenance industrielle, métiers ruraux et bâtiments) ; Revisitation de tous les curricula de formation et conception de nouveaux relatifs aux lycées professionnels ,aux CEFA et aux écoles de mines, de logistique et de marine marchande(environ 100 curricula rédigés selon l'approche par compétences) ; mise en place de réseaux d'entreprises pour la formation en alternance

L'expérience particulièrement significative de « Nouveaux Villages » réalisée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage mérite d'être généralisée pour créer d'emplois et réduire le chômage.

160 jeunes exploitants agricoles (80 couples) dans le village agricole moderne chargés de produire des œufs de table et des légumes(Village NKOUO)

160 jeunes exploitants agricoles (80 couples) dans le village agricole moderne chargés de produire des poulets de chair et des légumes(Village Imvouba)

La création des villages agricoles s'étendra progressivement dans tous les départements ; en tenant compte des potentialités locales

Les premiers résultats atteints :

Résultats atteints par village et par spécialité :

- 1^{er} village :
- 1^{ère} année de production 2011 = 6 millions d'œufs
- 2012 = 6 841000 œufs
- 2013 = 7401000 œufs

- 2^{ème} Village
- 1^{ère} année de production 2012 = 204500 poulets vendus
- 2013 =240.000 poulets vendus .

INTRODUCTION

L'emploi en particulier celui des jeunes, demeure l'un des défis majeurs de tous les gouvernements. Selon le Rapport sur la crise de l'emploi du BIT, en 2012, près de 75 millions de jeunes dans le monde sont sans emploi, 4 millions de plus qu'en 2007. Le printemps arabe montre combien de fois le chômage et l'exclusion des jeunes constituent une véritable « bombe » et un facteur de déstabilisation avec des effets négatifs à court et moyen termes sur les performances économiques et sociales affectant le développement.

L'Afrique a connu une croissance annuelle de près de 5% ces dix (10) dernières années, ce qui aurait dû normalement permettre aux pays du continent de résoudre le problème d'insertion dans l'emploi des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les jeunes constituent 60 % de la population des chômeurs sans compter ceux qui sont découragés ou engagés dans un sous-emploi visible.

Dans cette même période, plusieurs engagements liés à la croissance économique, à la création d'emplois décents et durables, et à l'éradication du chômage ont été inscrits dans les programmes du gouvernement congolais, tels :

1. faire passer l'économie de sa situation de précarité et d'instabilité à une situation de croissance régulière, assise sur une base de production diversifiée et modernisée ;
2. éradiquer le chômage de masse en favorisant la création de dizaines de milliers d'emplois chaque année dans tous les secteurs aussi bien formels qu'informels de l'économie ;
3. placer la question de l'emploi au centre de toutes les politiques économiques et sociales du pays.

Le Congo doit par ailleurs créer les conditions d'inversion de son système de production économique basé sur l'exportation des matières premières très orientées vers l'extérieur et donc fortement dominé par le secteur tertiaire. La carte scolaire rénovée doit donc participer à l'élaboration des produits expérimentés dans les secteurs primaire et secondaire jusqu'ici très peu développés. Face à une demande du marché de l'emploi sans cesse croissante,

l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) doit aussi se concevoir comme un processus permanent d'adaptation à la promotion sociale et professionnelle.

En raison de la crise de l'emploi des jeunes, considérablement aggravée par la crise économique et financière mondiale, les gouvernements, employeurs et travailleurs doivent aujourd'hui relever le défi considérable d'œuvrer plus que jamais à la promotion, à la création et au maintien d'emplois décents et productifs.

Le présent rapport vise à rendre compte, **en fonction des données présentées plus haut sur la situation globale de l'emploi et du marché du travail**, à analyser les processus de formation, d'insertion et de création d'emplois en faveur des jeunes.

I. BREF APERCU DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU CONGO.

Avec une superficie de 342000 km², la République du Congo Brazzaville a une population estimée à 3551 500 habitants avec une densité moyenne de 10,4 habitants par km². Près de 60% de cette population est concentrée dans trois principales villes du pays que sont Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie. La population congolaise est en majorité féminine (51,7%) et les jeunes de moins de 20 ans représentent 55% du total. Les principaux indicateurs démographiques montrent un taux de croissance démographique annuel de 2,9% pour des taux bruts de natalité et mortalité respectifs de 44 % et 12% et un indice synthétique de fécondité de 4,8.

Par ailleurs, les performances et les perspectives économiques du Congo demeurent globalement favorables mais sa transformation structurelle reste un défi majeur. Le taux de croissance du PIB réel a baissé à 3,4% en 2013, contre 3,8% en 2012, en raison de la chute de la production pétrolière consécutive au vieillissement des puits pétroliers. La croissance du PIB devrait toutefois s'établir à 6,1% en 2014 et 6,5% en 2015.

Le PIB per capita de 2721 USD (PPA) fin 2008 alors que 50,7% de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté monétaire, avec des proportions plus élevées dans les zones

semi-urbaines (67,4%) et en milieu rural (64,8%). Les différents secteurs contribuent de façon très inégalitaire au PIB avec 4,5% pour le secteur primaire, 73,7% pour le secteur secondaire (dont 63,3% pour le secteur pétrolier) et 21,8% pour le secteur tertiaire. L'économie congolaise est une économie de rente, peu structurée, fondée essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois.

La situation de l'emploi est caractérisée par : (1) un fort taux de chômage de jeunes, environ 40%, (alors que le taux de chômage général est de l'ordre de 19,4% ; (ii) une forte inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Les emplois offerts par l'appareil productif ne sont pas totalement pourvus, compte tenu du faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois et de l'inadéquation entre la formation. (Les programmes de formation ne correspondent pas toujours aux besoins de l'appareil productif). La répartition de la population active par secteur d'activités met en évidence cette inadéquation : 58% de la population active est employée dans le primaire, contre 13% dans le secteur secondaire (où l'offre de travail est généralement qualifiée) et 29% dans le tertiaire ;(iii) la prédominance du secteur informel qui concerne le plus grand nombre d'actifs occupés 78%.Il concentre aussi le plus important effectif des pauvres du 83%. A l'opposé dans le secteur formel, la proportion des pauvres est faible.

Le Gouvernement Congolais a élaboré depuis 2010 une Politique nationale de l'emploi (PNE), laquelle a été validée techniquement lors d'un atelier organisé en 2012.La Politique nationale de l'emploi se fixe les objectifs stratégiques suivants :

- **Réduire la pression du chômage en milieu urbain** par la redynamisation des activités, la préservation des emplois existants et la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif ;
- **Développer l'emploi local et ralentir l'exode rural**, en réduisant le taux de sous emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupation en milieu rural ;
- **Réduire le déficit qualification /emploi** par la valorisation des formations à vocation professionnelle et la formation qualifiante dans les petits métiers ;
- **Améliorer l'employabilité d'une main-d'œuvre en constante augmentation et la qualité de l'emploi**, en vue de contribuer à l'élévation de la productivité globale de la nation ;
- **Développer les ressources humaines** pour répondre aux besoins de l'économie ou du marché de l'emploi.

Par ailleurs, en élaborant le document de stratégie de politique générale (**DOSTRAPOGE**), le ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, pose les bases de la refondation du secteur de l'enseignement technique et professionnel qui vise les objectifs suivants :

- 1- Améliorer et accroître l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation institutionnels, publics et privés, en renforçant leurs capacités et leurs performances opérationnelles ;
- 2- Répondre au plan central et local, tant public que privé, à la demande massive et diversifiée de qualification professionnelle et technique dans les conditions administratives, réglementaires, pédagogiques et budgétaires de qualité, accessibles à tous et dans l'équité ;
- 3- Assurer une meilleure adéquation formation-emploi qui tient compte des besoins et d'un environnement social, économique et technologique en perpétuelle mutation et des demandes du marché de l'emploi, en concordance avec les offres de formation et les capacités opérationnelles de l'enseignement technique et professionnel ;
- 4- Faciliter l'insertion professionnelle et économique des personnes ou groupes sociaux par des activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto-emploi, création d'entreprises.

La PNE souligne à grands traits que : « la plupart des demandeurs d'emploi (DE), qu'ils soient formés ou non, ont tendance à rechercher un emploi salarié dans le secteur structuré, surtout dans la fonction publique. Inverser cette tendance est l'un des plus grands défis de la PNE au Congo ». Ce défi exige au service Public de l'Emploi (SPE) une nouvelle orientation de ses missions. La formation qualifiante devenant ainsi le pivot central de ses activités.

Le chômage est par son ampleur, un des problèmes sociaux et économiques les plus centraux des pays en voie de développement. Il constitue, de ce fait, un indicateur qui reflète le degré d'incapacité d'une économie à fournir de l'emploi à sa main-d'œuvre.

L'amélioration des réseaux de formation professionnelle et technique ainsi que leur décentralisation doivent figurer parmi les grands objectifs du développement harmonieux du Congo, tels que définis dans le schéma national d'aménagement du territoire (2001). D'autant plus qu'avec une population relativement jeune dont 51% âgés de moins de 18 ans et 75% de moins de 30 ans, le Congo connaîtra annuellement une demande additionnelle d'environ 2000 nouveaux demandeurs d'emploi, si le taux d'accroissement démographique reste constant à 2,8%.

En effet, le document intérimaire de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP) précise qu'au niveau de l'éducation de base, le taux brut de scolarisation (TBS) qui n'était que de 33% en 1960 est passé à 100% en 1978 pour grimper jusqu'à 121% en 1984 et 126% en 1990. Mais, suite aux différents conflits armés qui sont intervenus dans les années 90, ce TBS a progressivement baissé, passant à 107% en 1996 pour tomber à seulement 49% en 1999. A partir de l'année 2000, avec le retour progressif de la paix, les enfants ont repris le chemin de l'école. En 2002, le TBS était estimé à 78%.

Par ailleurs, d'après les résultats de l'enquête 1,2, 3, phase 1 sur l'emploi et le secteur informel au Congo, réalisée en Novembre 2010, l'ensemble du milieu urbain comprend 693 148 emplois dont 662 502 du secteur non agricole soit 95,6% et 30 646 du secteur agricole soit (4,4%). On constate que le secteur non agricole domine largement dans l'ensemble des deux villes sur le secteur agricole. On compte plus d'emplois informels que formels (97,3% contre 2,7%). Les emplois informels priment sur les emplois formels dans l'activité principale ou secondaire. On observe la même tendance à Brazzaville et à Pointe Noire.

En effet, Brazzaville fournit 431 668 emplois dont 414 235 du secteur non agricole soit 96,0% et 17433 du secteur agricole (4,0%). Les emplois informels constituent 98,0% contre 2% de formels..

Dans le secteur non agricole, on observe une forte concentration d'emplois informels quel que soit le secteur institutionnel. Par contre, dans le secteur agricole, on ne trouve que les emplois informels dans les UPI (Unité de Production informelle).

II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI AU CONGO :

2.1. Données de base concernant la situation des jeunes vis à vis de l'emploi.

En attendant l'adoption de la Politique nationale de l'Emploi et de son Plan d'action, nous nous sommes saisis des données issues de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel au Congo Brazzaville, réalisée par le centre National de la statistique et des études économiques (CNSEE) en novembre 2010. Cette enquête n'a concerné que les villes de Brazzaville et de Pointe Noire qui réunissent à elles seules plus de la moitié de l'ensemble de la population du pays, soit 56,5%. Les indicateurs relevés ici sont les suivants :

- ✓ Taux de chômage ;
- ✓ Taux de sous emploi
- ✓ Ratio emploi population
- ✓ Répartition des travailleurs par secteurs et par catégorie

2.1.1. Taux des jeunes au Chômage :

- ✓ Tranche d'âge : (de 15 à 29 ans)
- ✓ Selon le BIT : Masculin : 23,5% ; Féminin : 26,4% ; ensemble : 49,9%
- ✓ Au sens élargi : Masculin : 32,2% ; Féminin : 52,1% ; ensemble : 84,3%

2.1.2. Taux des jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (catégorie des NEET)

- ✓ Tranche d'âge : de 0 à 29 ans = 40,2% de la population inactive soit :
- ✓ Invalides : 1,7% ; Malades de longue durée : 1,7% ; femmes au foyer 11,5%, Autres 24,3%.

N.B. : D'après les résultats des études menées par l'expert SAIDI, du point de vue de l'accès à l'éducation et à la qualification professionnelle, lesquels résultats ont été repris dans le document d'orientation stratégique de politique générale de l'Education (**DOSTRAPOGE, sous secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel**), on note que **75,5%** de demandeurs d'emplois n'ont aucune expérience en matière d'emploi, près de **53%** n'ont jamais été scolarisés.

2.1.3. Taux des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement technique :

Environ 3,2% d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement technique et professionnel. Créé dans les années 1930 dans le souci de combler les besoins du pays en main-d'œuvre qualifiée, l'enseignement technique et professionnel n'a toujours pas atteint son paroxysme et n'est pas aussi concurrentiel par rapport à l'évolution technologique. La formation est assurée dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire à travers les collèges d'enseignement technique, les lycées techniques, les centres de métiers, les écoles et instituts.

2.1.4. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle :

L'insertion socioprofessionnelle, l'autonomisation de la jeune fille, la valorisation de la condition enseignante et le redressement de la qualité des produits sont parmi les grands défis de la politique de refondation de l'ETP initiée en 2000. L'insertion professionnelle ne doit pas être une action précipitée, elle doit résulter d'une démarche d'identification, de sensibilisation, de concertation, d'appropriation, d'adhésion, d'écoute et d'adaptation pour les initiateurs et les bénéficiaires

Ainsi, sur le marché de l'emploi, les résultats de l'enquête 1, 2,3, Phase 1 année 2010, nous renseignent que sur le ratio emploi/population, en moyenne, dans le secteur public, près d'une personne sur deux est insérée dans le marché du travail (49,5%), au moins une personne sur deux dans le secteur privé formel (55,8 %) et un peu plus d'un sixième de personnes sont au chômage (15,8%).

2.1.5. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle

Selon cette même enquête, la ville de Pointe –Noire est le plus grand foyer abritant l'emploi par rapport à sa population quel que soit le secteur institutionnel. Des écarts plus ou moins importants sont observés dans les ratios des différents secteurs entre les deux villes en faveur de Pointe – Noire. Dans le secteur public l'écart est de 7 points, 13.2 points dans le secteur privé formel, 2.3 points dans le secteur privé informel et 3.2 points pour le chômage.

2.1.6. Taux et nombre des jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové :

Le secteur informel duquel ces statistiques sont attendues couvre à la fois des ateliers ou établissements agréés et non agréés qui dispensent tous, chacun à sa manière, un apprentissage. Des efforts importants militent vers la couverture réglementaire de ce secteur.

2.. Les données de base concernant le monde du travail

2.1.-Répartition des emplois par secteur d'activités

Une présentation des différents secteurs d'activités s'impose avant d'illustrer l'occupation de ceux-ci par des activités y relatives.

2.1.1 . Secteur primaire : Agriculture, Elevage et Pêche.

Le Congo possède dix millions d'hectares de terres arables dont **2%** seulement sont cultivées. Aussi, l'agriculture congolaise, qui occupe environ **40%** de la population active, ne compte que pour **6%** du produit intérieur brut (PIB). L'élevage est quasi inexistant, les quelques fermes bovines appartenant essentiellement à l'Etat ayant cessé leur activité. En dehors de l'élevage paysan, le Congo dépend entièrement de l'extérieur pour la couverture de ses besoins en produits carnés. Les côtes maritimes et les cours d'eau du Congo bien que très poissonneux fournissent une production bien en deçà des potentialités halieutiques exploitables du pays. Si la pêche maritime compte quelques unités modernes, elle reste en grande partie, de même que la pêche continentale, pratiquée de manière artisanale. Le potentiel forestier congolais est immense et représente près de **10%** des forêts denses d'Afrique. Le Congo est à l'origine d'une technique de portée mondiale sur la multiplication des essences à croissance rapide (eucalyptus, pins) par clonage, dont il a réalisé des milliers d'hectares de plantations dans la région de Pointe-Noire.

2.1.2. Secteur secondaire : Industrie.

Ce secteur est dominé par l'industrie extractive constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière (le pétrole représente près de **64%** du PIB). Les industries hors pétrole sont très peu développées et représentent à peine **7%** du PIB. Elles concernent notamment la transformation du bois, la production de sucre de canne, de ciment et des produits pétroliers. Un tissu de petites et moyennes entreprises couvre divers domaines d'activités.

2.1.3 .*SECTEUR TERTIAIRE : COMMERCE, TOURISME, TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS*

Il est essentiellement dominé de par sa participation au PIB, par les branches commerce, restauration, hôtellerie, transport et télécommunications. Le secteur a connu beaucoup de recul ces dernières années et se trouve en pleine reprise. Les transports ferroviaire et fluvial

connaissent une crise qui a fortement diminué les échanges commerciaux : le trafic de transit au Port de Pointe-Noire des produits en provenance des pays voisins est passé de **70 %** au début des années **70** à moins de **5%** en 1999. Le trafic des marchandises représente moins de **20%** de celui des années 80. Le parc hôtelier qui a baissé pendant les années de crise politique, connaît une croissance remarquable. Le taux d'occupation des chambres bien qu'ayant baissé de **8,8%** entre 1997 et 1998, est lui aussi en pleine amélioration.

Le secteur tertiaire représente **97%** du potentiel des emplois et de l'activité des entreprises, ce qui fait du Congo un pays de consommation qui importe pour environ 100 milliards de francs CFA de produits alimentaires:

Dans l'ensemble, la ventilation des actifs occupés par secteur d'activités met en exergue la prédominance des Services (**51,3%**), suivi du Commerce (**24,6%**). Le secteur primaire absorbe à peine **4%** de la main-d'œuvre. Cette situation pourrait résulter de la fermeture des entreprises agricoles telles que la plantation de café, cacao, de palmeraie, de manioc de Mantsoumba, etc...

Cette prédominance de Services est marquée dans les deux villes : **54,9%** à Brazzaville et **45,5%** à Pointe Noire. Quant au secteur primaire, il demeure minime dans les deux villes : 3,7% à Brazzaville et **4,5%** à Pointe Noire (cf : Tableau représentatif des emplois par secteur d'activités)

Tableau représentatif des emplois par secteur d'activités)

Secteur d'activité	Ville				Total	
	Brazzaville		Pointe –Noire		Effectifs	%
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Primaire	15185	3,7	11120	4,5	26305	8,2
Industrie	68225	16,7	63642	25,7	131867	42,4
Commerce	101081	24,7	60357	24,3	161438	24,6
Services	224151	54,9	112968	45,5	337119	49
Total	408642	100,0	248087	100,0	656729	100,

Source: Tabl. An.3 pge 85 :“Enquête 1, 2,3. Année 2010 CNSEE .

1.1.1. Répartition des emplois par catégorie (emplois salariés, indépendants, auto-emploi, travailleurs domestiques....).

Catégorie socio professionnelle	Ville				Total	
	Brazzaville		Pointe- Noire			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Cadres	112861	27,6	33365	13,4	146225	41
Employés, ouvriers	108389	26,5	91286	36,8	199675	63,3
Manœuvres	23479	5,7	28285	11,4	51764	17,1
Indépendants	131291	32,1	71276	28,7	202567	60 ,8
Aides familiaux	32883	8,0	24017	9,7	56900	17,7
Total	408903	99,9	248229	100,0	657131	199.9

I. LES DIFFICULTES D'ACCES DES JEUNES AU MONDE DU TRAVAIL :

Signalons de prime abord que le concept emploi est polysémique.

En droit de la fonction publique, le terme « **emploi** » désigne un poste de travail prévu au budget et doté des crédits nécessaires à la rémunération de son titulaire.

En économie, ce terme comprend deux (02) sens différents. Dans un sens courant et micro-économique, l'emploi désigne à la fois l'exercice d'une activité économique et le poste de travail.

Au plan macro-économique, l'emploi est un élément de la conjoncture économique. De ce point de vue, il s'appréhende par les statistiques des effectifs occupés et la durée réelle de travail. C'est ainsi, qu'on parle de plein emploi et de sous emploi.

Pour le service public de l'emploi (SPE), le concept emploi renvoie à deux (02) axes principaux :

- l'axe de l'emploi salarié ;
- et l'axe de l'emploi indépendant.

L'emploi désigne toutes les formes d'activités salariales ou indépendantes et d'une manière générale, l'ensemble des activités socialement utiles et licites, génératrices de revenus, par lesquelles une personne tire les moyens de subsistance et améliore la qualité de sa vie .De toutes ces définitions, la caractéristique commune est que l'emploi procure des ressources à toute personne qui l'exerce. Qu'en est alors des diagnostics déjà réalisés dans notre pays sur la situation de l'emploi ?

1.1. Quels sont les diagnostics portés par votre pays sur la situation de l'emploi des jeunes notamment sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi ?

Les jeunes éprouvent en effet d'énormes difficultés à trouver l'emploi ; cela est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment :

- Le manque de qualification professionnelle (une proportion importante de jeunes ne dispose pas d'une qualification professionnelle suffisante à la sortie du système scolaire). En exemple sur **5 770** demandeurs d'emploi enregistrés à Brazzaville au premier semestre 2009, on a dénombré **1 979** n'ayant aucune qualification professionnelle, soit **34,32%** des demandeurs c'est-à-dire, justifiant d'un niveau d'études généralrs (CEPE, BEPC, BAC enseignement général et licence) ; **1 059** manœuvres, soit **18,37%** c'st-à-dire n'ayant aucune spécialité dans un métier quelconque. Tandis que près de **309** demandeurs d'emploi ont été enregistrés en qualité de comptables soit **5,36%** : première catégorie ayant une qualification professionnelle.
- Insuffisance des infrastructures de formation dans le secteur industriel et technique, celles qui existent ne sont pas dotées d'équipements appropriés ;
- Le marché du travail qui s'élargit ne trouve pas de preneurs au sens de qualification ;
- Le manque de technique de recherche d'emploi car le Service Public d'Emploi n'a pas encore atteint les performances attendues ;
- *L'absence* d'une structure d'orientation professionnelle pour élèves et étudiants : formation en master non professionnelle ;
- *Faible degré formation en alternance et/ou d'un contrat- emploi*

- L'absence d'un outil d'observation des évolutions des métiers et des qualifications (observatoire des métiers et des qualifications professionnelles) ;
- L'offre de formation très réduite et orientée beaucoup plus vers les carrières administratives.

On peut le dire sans fausse modestie que la reprise de l'économie congolaise se traduit par des nouvelles opportunités d'emplois dans tous les secteurs. Toutefois, on observe, qu'il y a encore une inadéquation formation /emploi résultant du cloisonnement entre l'école et le monde productif. Autrement dit, l'on relève que le marché de l'emploi manque cruellement de main-d'œuvre qualifiée à même de répondre aux nouveaux besoins des entreprises ; à titre d'illustration, on trouve rarement sur le marché du travail, des ouvriers qualifiés dans les métiers du pétrole, du secteur des mines solides ou extractives et des TIC.

1.1.1. Quelle est la part des employeurs dans ces difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi ?

Pour justifier les difficultés dans le recrutement, les raisons suivantes sont avancées :

- ✓ 40% des entreprises déclarent être en difficultés pour recruter du personnel permanent, notamment dans le secteur primaire, et dans le département du Niari à Dolisie ;
- ✓ 86,7% déclarent faire appel aux personnes temporaires ;
- ✓ La rareté des compétences ou qualifications recherchées constitue, pour 75% des chefs d'entreprises, la raison principale de leurs difficultés à l'embauche ;
- ✓ 30 % de ces chefs d'entreprises font également référence à un constat d'absence ou de manque de filières de formation correspondant à leurs besoins ;

Quel que soit le secteur d'activité déclaré par les entreprises, il apparaît que le manque de compétences des candidats est la raison principale aux difficultés de recrutement, en particulier pour les entreprises exerçant les activités dans les mines extractives ,de la construction des bâtiments, de l'hôtellerie-restauration et des activités à caractère collectif ou personnel.

2.1.7. L'inadaptation des compétences des jeunes au monde du travail

L'inadaptation des compétences des jeunes et notamment la déconnexion entre le monde de la formation et le monde du travail est l'une des principales causes des difficultés que rencontrent les jeunes en quête d'emploi. Le constat est plus patent au niveau de l'enseignement supérieur où beaucoup de jeunes sont inscrits à l'Université nationale et dans les instituts qui offrent des compétences très peu recherchées. Les formations données tant dans l'ETFP que dans l'enseignement supérieur sont celles qui ont été mises en place depuis des décennies sans qu'aucune modification ne soit intervenue au fil des années. De nouvelles spécialités en lien avec les besoins de l'économie sont rarement créées. Et pourtant, il existe des niches d'emplois dans l'économie pour lesquelles les centres de formation et des universités ne donnent pas de formations correspondantes. Les jeunes constatent à la fin de leur formation qu'ils sont exclus de ce marché devant leur permettre d'être un acteur de développement socio-économique.

Il y a lieu de mettre la question au centre des réflexions afin de mettre fin à la sempiternelle préoccupation de l'inadéquation formation/emploi.

2.1.8. La méconnaissance du marché du travail.

Le Congo gère deux types de marchés de travail .Il s'agit notamment de : un marché ouvert composé du Service Public de l'Emploi (ONEMO) et d'un réseau des Services de Placement privé d'une part et de l'autre d'un marché relationnel qu'utilisent directement les demandeurs d'emplois auprès des entreprises. . Le Service Public de l'emploi est soumis actuellement à la réforme de son fonctionnement pour répondre aux besoins classiques. . Quant aux services privés de placement, ils ne sont pas toujours régis par un texte législatif et réglementaire pour leur fonctionnement. Autant qu'il manque des professionnels dans le SPE, les SPP quant à eux fonctionnent avec des animateurs amateurs privés, mus par la maximisation du gain et travaillant au mépris des lois sociales en vigueur (code du travail et sécurité sociale).Le déficit de l'information crée ainsi la méconnaissance du marché de l'emploi. L'ONEMO est appelé à jouer le rôle d'une structure de veille.

La méconnaissance du marché de l'emploi est bien réelle et freine beaucoup l'accès au marché du travail. Elle est surtout due à :

- L'indisponibilité des études relatives au marché du travail ; il manque des structures de Veille ;
- le manque de diffusion des informations existantes et de vulgarisation de quelques études réalisées dans le cadre du marché du travail.

2.1.9. La faible qualification des formés :

Certaines offres de formation bien qu'étant arrimées avec le marché du travail, ne favorisent pas l'acquisition des compétences nécessaires aux formés pour se retrouver sur le marché du travail. En effet, la formation pratique qui se donne dans les centres de formation et qui devrait faire des formés des professionnels compétents sont inexistantes pour deux raisons fondamentales :

- l'obsolescence et l'insuffisance des équipements de formation : Les équipements sont en nombre très limité et ne favorisent pas une transmission de savoir-faire de qualité devant permettre aux jeunes d'avoir confiance en eux-mêmes pour se présenter sur le marché du travail.
- le déphasage des formateurs : ils ne sont plus, pour la plupart, en phase avec l'environnement technologique parce que n'ayant pas été recyclés pour s'adapter à l'évolution des outils vers la modernité. Ce manque de compétences contraint les formateurs à transformer parfois la formation pratique en apprentissage théorique.

2.1.10. Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois

De plus en plus, les investisseurs orientent leurs actions vers les secteurs qui créent moins d'emplois.

1.1.1. Le manque de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emplois :

L'ONEMO est présent dans tous les départements du pays afin d'exhorter les jeunes en quête d'emploi à s'inscrire auprès de ses structures départementales. Malheureusement, il n'est pas parvenu à s'imposer, au plan national, comme la seule porte d'entrée à l'emploi, de manière à favoriser le suivi des demandeurs d'emploi. Les recrutements se font à travers plusieurs autres sources à telle enseigne qu'aucune structure ne s'occupe véritablement pas du suivi des jeunes en quête d'emploi. En conséquence, les jeunes, parfois compétents

et valables, ressentent le découragement et sont contraints de s'adonner aux métiers pour lesquels ils ne sont pas formés. Au demeurant, les offres du marché du travail peuvent ne pas être satisfaites malgré l'existence des compétences au niveau national, faute de mise en place de dispositifs efficaces de suivi des jeunes demandeurs d'emploi. Le gouvernement a déjà pris des sérieuses mesures en lançant la réforme de l'Office National de l'Emploi et de la Main d'Œuvre afin que l'équité et l'inclusion sociale reviennent dans l'accès à l'emploi des jeunes. Il existe néanmoins au ministère de l'éducation civique et de la jeunesse, un décret portant création d'un fonds d'insertion et de réinsertion des jeunes.

1.1.1. La faible acquisition des compétences entrepreneuriales par les jeunes

Malgré la tendance à la hausse du taux de chômage des jeunes, les compétences entrepreneuriales ne sont pas toujours insérées dans les programmes de formation d'un certain nombre de structures de formation. En conséquence, les formés de ces structures manquent de compétences managériales. La plupart d'entre eux estiment qu'ils sont formés pour être recrutés dans les entreprises ou à la Fonction Publique donc pour l'emploi salarié et non pour l'emploi indépendant.

1.1.1. Peu de structures d'accompagnement des jeunes

Les jeunes qui désirent créer leur entreprise ne trouvent pas souvent des structures capables de les aider techniquement et financièrement dans cette aventure. Très peu de structures existent à cet effet.

Il faut tout de même souligner que les structures d'accompagnement financier font toujours défaut pour l'accès des jeunes aux ressources financières adaptées à leur besoin d'installation. Les institutions financières classiques n'accordent pas de crédit aux créateurs d'entreprises sans la caution qu'il est difficile aux jeunes, voire impossible, de trouver. Les projets sont abandonnés dans plusieurs cas.

1.1. Quels sont les dispositifs en projets ou en cours de réalisation pour améliorer les processus d'accès des jeunes au monde du travail ?

Quelques structures administratives de l'Etat ont mis au centre de leur fonctionnement la question de l'emploi. Il s'agit du Ministère chargé de l'emploi à travers l'ONEMO, le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, celui des Affaires sociales et de la Famille, le ministère de l'Artisanat et des PME et celui de l'Industrie. Ces administrations fonctionnent avec un arsenal de textes juridiques qui traduisent leur intérêt à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi :

- La réforme de l'ONEMO prévoit la création d'une bulle économique qui faciliterait en fin de compte de manière progressive et conjuguée tout le processus d'accès des jeunes dans le monde l'emploi ;
- La création de l'Agence nationale pour l'insertion et la réinsertion des jeunes qui a pour mission principale de conduire les jeunes à leur autonomisation socioéconomique.(Décret 20120-48 du 28 janvier 2010 portant organisation du Ministère de l'Education civique et de la Jeunesse.)
- Elaboration et adoption de la politique nationale de l'action sociale qui vise l'insertion socioéconomique des personnes défavorisées au travers de deux programmes : (i) HIMO, (ii) insertion par la micro entreprise ;
- Elaboration et adoption de la politique nationale de l'artisanat. La politique et le développement des PME et de l'artisanat se fixe comme objectif principal de promouvoir, dans le cadre du développement d'un secteur privé formel national, un entrepreneuriat capable d'accroître sa contribution à la production des richesses, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

Cette politique s'est fixée comme objectifs stratégiques ; (i) la contribution à l'amélioration du climat des affaires et du cadre juridique et institutionnel des PME et de l'artisanat,(ii) la promotion des unités de production, (iii) l'appui à l'expansion et à la consolidation du secteur privé national,(iv) la participation à l'amélioration des performances et la stabilisation du cadre macroéconomique sur le long terme. Des textes législatif et

réglementaires existent déjà : Loi 7-2010 du 22 juin 2010 régissant l'artisanat en République du Congo ; décrets d'application n°s 2011-839 du 31 décembre 2011 ; 2011-840 du 31 décembre 2011 ; 2011-842 du 31 décembre 2011 ; 2011-258 du 25 mars 2011 ;

-Elaboration de la politique nationale de l'industrialisation du Congo qui repose sur les atouts naturels dans la perspective d'une diversification de l'offre des biens et services à travers la valorisation des potentialités réelles de chaque filière de production existante ou à créer.

IV. . LES MESURES EN PROJETS OU EN COURS DANS LE DOMAINE DU DCTP.

4.1... Quelles sont les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel ?

- **CEFA en chantier** : Ils sont définis comme des établissements professionnels gérés en partenariat avec le secteur productif. Placés sous la tutelle du Ministère de l'enseignement Technique, Professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, ils formeront principalement des apprentis et des ouvriers qualifiés. A l'issue de la formation, ils délivreront une certification attestant de l'atteinte d'un niveau donné de compétences. Les CEFA fonctionneront comme des entreprises éducatives au sein desquelles le directeur jouera le rôle de « **véritable Manager** » capable de mobiliser des ressources, de dialoguer avec le secteur productif local pour identifier les besoins de formation et les opportunités de placement des apprenants pour les stages ou des emplois. Un dispositif de formation alternée sera mis en place en concertation avec les entreprises qui accueilleront les stagiaires dans le système productif.

Les activités développées au sein des CEFA doivent trouver un équilibre entre les différentes missions qui leurs sont attribuées :

- **Mission de formation initiale** ;

- **Mission d'insertion dans la vie professionnelle** des jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualification professionnelle afin de leur faire acquérir une certification attestant des acquis de bases d'un métier ;
- **Mission d'appui aux entreprises** notamment dans le perfectionnement technique des ouvriers et employés, également par la mise à disposition des ressources technologiques
- **Révision des programmes d'enseignement Technique et Professionnel :**

La refondation a pris racine à partir des assises francophones de Bamako, tenues en 1998, qui ont demandé à toutes les nations qui gèrent les enseignements techniques et professionnels de procéder à la refondation de ce sous-secteur. Le mot refondation a été défini comme étant un renforcement ou une solidification d'une œuvre appelée à résister à toutes éventuelles intempéries de quelle que nature qu'elle soit.

Le Ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi a mis en place depuis 2000, une politique de refondation de l'enseignement technique et professionnel dont l'objectif principal est de constituer un « **gisement qualifié de ressources humaines** » compétentes et adaptées au besoin de l'économie nationale.

Le projet de réforme des programmes d'études de l'enseignement technique et professionnel s'inscrit dans ce cadre et vient compléter le dispositif de mise en œuvre du processus de cette politique. Aussi, la création et l'implantation des nouveaux dispositifs de formation, à savoir les CEFA ci-dessus évoqués et les lycées de l'enseignement professionnel, corollaires à ce projet, sont parmi les meilleurs moyens de formation de notre pays en ressources humaines..

Ce dispositif, très précieux pour le Ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi est déjà sur chantier, les résultats de la première réflexion ont été validés en février 2014. Dans cette perspective, les premiers enseignements pourraient être dispensés en 2015-2016

- **Programme de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)**, en cours de négociations avec la Banque Mondiale

4.1.2. Quels sont les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs d'emploi ?

Une attention particulière est portée sur :

- la réforme des programmes de l'enseignement technique pour insérer l'approche par compétence ;
- La création des lycées technologiques et professionnels ;
- Le développement de la formation par alternance et la création des maisons école et des CEFA .

De même il y a lieu d'intensifier le partenariat tel le PDCE déjà avec la Banque mondiale et bien d'autres qui sont relatés au point 7.

4.1.3. Quelles sont les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge ?

Les premiers formateurs, animateurs des CEFA bénéficieront des renforcements des capacités, et pourront devenir des formateurs des formateurs.

4.1.4. Quels sont les partenaires existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail ?

Dans le Plan National de Développement 2012-2016 en son Livre 1 du DSCERP, Le Gouvernement, après une franche revue de ses insuffisances, a résolu de renforcer le processus de planification vers la responsabilisation des sectoriels de concert avec les Ministères en charge du Plan, des Finances et la Délégation Générale des Grands Travaux, et l'alignement effectif du budget sur la stratégie pour améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat. Elles ont pris les dispositions appropriées pour que cette deuxième génération du DSRP soit conçue, préparée et exécutée selon une logique *participative renforcée* qui assure que « **tous s'y trouvent, tous s'y retrouvent, tous s'y reconnaissent.** ».

Le premier renforcement substantiel est *l'élargissement de la couverture thématique du cadre stratégique par rapport à la première édition et l'approfondissement des stratégies de diversification pour la croissance et l'emploi*. Ainsi, dans le cadre de la refondation du sous système de l'enseignement technique et professionnel et de la création de l'emploi, le pays bénéficie déjà de l'apport des organisations patronales (Unicongo et l'UNOC), des ONG comme ACTVI ,FJEC et AACA et des Chambres Consulaires et d'industrie.

4.1.5. Comment définiriez –vous le changement de paradigme à effectuer dans votre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation ?

Au regard de ce qui précède au **4.1.4.** . Le DSCERP ne se limite plus seulement aux domaines traditionnels de réduction de la pauvreté tels que le secteur social. Il couvre désormais tous les grands domaines d'intérêt et d'intervention de l'Etat. Plus important, il approfondit les stratégies et programmes dans les secteurs de production dans une approche multisectorielle intégrée de diversification (**approche par grappes**), afin de mieux conjuguer les politiques d'accélération de la croissance et de création d'emplois. Cette couverture à la fois totale mais aussi plus « sélective » et ciblée, permet au DSCERP de mieux prendre en compte les interdépendances, les complémentarités et les synergies sectorielles ; ce qui renforce la cohérence de l'ensemble des actions et en maximise les effets de développement économique et social.

S'engager progressivement dans la voie de réforme et d'action, est de nos jours la préoccupation de notre gouvernement à travers le Ministère de l'enseignement Technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi , sur son profond programme de réforme du système d'enseignement technique, pour justement aller vers plus de professionnalisation tant par le contenu des enseignements que par la création des nouveaux centres de formation d'apprentissage.

Cette dynamique de notre Gouvernement porteuse de réels espoirs et celle qui s'opère actuellement sur notre Service Public d'Emploi (SPE) nous laissent penser que le combat contre le chômage, et surtout celui des jeunes pourra s'améliorer et sera gagné.

4.1.6. Quelles autres mesures développez-vous ?

Il nous fera surtout mettre en évidence la réforme engagée, l'évaluer et la perfectionner avant d'opérer des correctifs ou rechercher des nouvelles mesures.

V. LES MESURES EN PROJET OU EN COURS POUR FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS :

5.1. Les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois sont du ressort des chambres consulaires et d'industrie.

5.1.1. Les moyens incitatifs existants ou en projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes et, si nécessaire, à les former.

Réponse 5.1- & b5.1.2. :

Dans deux axes, à travers le ministère de l'enseignement technique et de l'emploi, le Congo organise cette réflexion. D'abord, la signature avec certaines entreprises organisées au sein de l'Union patronale, d'un protocole d'accord qui initiera la formation en alternance ; de son côté, la direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi qui est le point focal, assure le suivi de ce protocole et organise aussi des stages aux étudiants des Etablissements professionnels et techniques. L'ONEMO pour sa part organise depuis temps non prescrit, des stages dits Programmes Diplômés Emplois (PED). Ces stages consistent à placer dans les entreprises des diplômés pris en charge conjointement par l'OFFICE et l'entreprise à part égale. La durée du stage est d'un an à l'issue duquel le stagiaire peut ou ne pas être retenu selon les résultats obtenus en fin de stage. L'avantage de ce programme pour les entreprises est que la rémunération des stagiaires est exclue de toutes charges. Les stagiaires cependant sont utilisés dans les mêmes postes que les agents placés sous contrats de travail et travaillent pendant les mêmes horaires.

5.1.2. Existe-t-il des investissements ciblés sur le développement des métiers et d'emplois dans les secteurs considérés comme stratégiques et, si oui, quels sont les moyens pour former les jeunes à ces métiers ?

Au regard des orientations politiques contenues dans le plan d'action, le Gouvernement du Congo, au-delà d'une politique nationale de l'emploi, a mis en place un programme national de développement (PND 2012-2016) qui prend en compte l'emploi dans sa globalité. Les grands piliers du PND constituent le « Nœud » du développement et de l'émergence du Congo.

Les domaines du pétrole et des mines sont des domaines stratégiques mais malheureusement il n'existe pas d'école ou des centres de formation qui ont précédé la mise en exploitation des entreprises dans ce secteur. Toutefois, on peut noter avec satisfaction l'appui de la Société Total (pétrole) qui retient chaque année les lauréats du BAC technique pour une formation payante et assure l'insertion avec certificat ;

Par ailleurs, avec le suivi de notre SPE, l'Office National de l'Emploi et de la Main- d'Ouvre (ONEMO), il est toujours organisé le PED (Projet Emploi Diplômé) cité plus haut qui consiste au placement dans les entreprises des Stagiaires payés à 50% par l'Etat et 50% par l'entreprise. Le PED a l'avantage d'intéresser non seulement des entreprises des secteurs réputés stratégiques mais aussi toutes entreprises du secteur privé. En perspective, il ya la création d'une école des métiers des mines.

5.1.3. Existe-t-il des appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leurs activités ou à renforcer celles qu'ils ont créées et, si oui, quelle est la nature de ces appuis ?

D'une manière générale, la formation qualifiante n'est pas encore effective pour toutes les raisons évoquées dans le chapitre 4. Toutefois, on peut signaler l'existence dans certains ministères des fonds qui ont pour vocation d'apporter l'aide aux jeunes entrepreneurs artisans ; c'est le cas du fonds de l'artisanat et de celui des Affaires Sociales.

51.4. Existe-t-il dans votre pays des pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprise pour jeunes et/ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes ?

Certaines ONG telle ACTED accompagnent des jeunes entrepreneurs dans leurs projets avec l'aide financière de l'AFD.

5.1.5. Existe –t-il des chantiers à haute intensité de main d'œuvre qui ont prévu ou prévoient des mesures spécifiques d'emplois pour les jeunes et, si oui, quelle en est l'ampleur ?

La stratégie nationale HIMO validée en 2010 à la demande du Gouvernement Congolais avec l'appui du BIT qui s'est engagé à apporter une assistance technique par la composante HIMO du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés (PARSEGD). Cette stratégie HIMO vise à promouvoir et soutenir la création d'emplois productifs et décents, grâce à la mise en œuvre des politiques et programmes d'investissements publics, en faisant recours à une main –d'œuvre intensive dans le secteur de l'infrastructure et à contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement économique et au progrès social de la population. Notre service Public de l'Emploi a sollicité l'assistance technique du BIT pour apporter son expertise au projet DOJETIP (**Dispositif d'occupation des Jeunes aux travaux d'Intérêt Public**) ;l'ONG Fonds de réinsertion socio-économique des Jeunes désœuvrés « **FORSEGD** » anime de façon plus ou moins significative avec le Ministère des Affaires Sociales, des projets en HIMO dont les données ne nous ont pas été livrées à cause de l'indisponibilité des animateurs. Toutefois, il sied de signaler les différents axes sur lesquels s'articule la stratégie HIMO au Congo.

Il s 'agit de :

- Création d'un environnement politique et institutionnel favorable ;
- Renforcement de la planification stratégique ;
- Développement des capacités de mise en œuvre ;
- Développement des mécanismes de suivi et évaluation de stratégie de durabilité ;
- Conception et mise en œuvre de programmes opérationnels de promotion de l'approche HIMO ;

- Bâtir un partenariat pour l'action.

Résultat 1: le renforcement des capacités des communautés rurales à l'identification des opportunités économiques locales, à l'élaboration des programmes de formation appropriés à l'emploi et à l'appui post-formation et aux petites entreprises privées

Résultat 2: le renforcement des systèmes d'apprentissage informel à travers l'amélioration des compétences des maîtres-artisans et des apprentis, tout en facilitant l'accès aux nouvelles technologies ;

6.3. Description du Projet :

En 2008, il a été prévu la construction de 20 nouveaux villages dans tous le pays et dans des zones accessibles à la ville, non loin d'une voie goudronnée.

L'activité était de produire pour alimenter les centres urbains.

Plan de construction de chaque village :

- Maisons d'habitation ;(50 par village)
- Infrastructures de production (40 poulaillers et espace pour l'agriculture)
- Infrastructures sociales (école et centre médical) ;
- Magasins de stockage des produits agricoles et aliments de bétail

6.4. La couverture, les groupes cibles du projet et acteurs concernés

De nos jours, deux « nouveaux villages sont déjà construits

- Le premier, après l'acquisition du terrain pour 150 ha auprès des propriétaires fonciers à NKOUO, est situé à 70 km de Brazzaville.
 - Début des activités au 1^{er} Village :

Inauguré en 2010 par le Président de la République, le 1^{er} village est spécialisé dans la production des œufs de table uniquement.

Création d'emplois :

- Pas d'abandon de poste, c'est une activité pérenne sauf cas de décès d'un exploitant.

Outre les emplois directs qui portent sur la production des œufs de table, les 80 exploitants admis à vivre dans ce nouveau village pratiquent aussi le maraichage et des activités agricoles qui leur procurent double revenu. Ce qui crée, en plus des emplois sur le couple, soit deux ou trois ouvriers occupés au maraichage et à l'activité agricole. Ainsi sur la vente d'œufs de table, s'ajoute celle des produits maraichers et agricoles.

Le deuxième est construit à IMVOUBA, situé à 30 km de NKOUO et 130 km de Brazzaville. Le deuxième village développe une autre spécialité différente de la 1^{ère} ; il s'agit des poulets vendus vivants ou abattus. L'abattoir construit dans ce dernier village change la forme d'infrastructure des nouveaux villages, il permet de réduire la consommation d'aliments de bétail.

6.4.1. Le public concerné :

Les jeunes qui ont pour motivation l'activité agricole. 40 jeunes en couple mariés soit 80 pour l'exploitation

6.4.2..les moyens dédiés :

Ils sont de plusieurs ordres à savoir :

- ✓ **Financiers** (Budget de l'Etat Congolais) ;
- ✓ **humains**, (les jeunes eux-mêmes après sélection et formation)
- ✓ **et institutionnels** : le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

6.4.3. des acteurs concernés :

- ✓ **(public** : les Cadres du Ministère eux –mêmes avec comme partenaire, la Société CODIPA pour le ravitaillement en produits de bétail ;

6.4.3.1 .Au niveau national :

Il est mis en place une coordination nationale ;

6.4.3.2. Au plan local : une coordination locale animée par des fonctionnaires du Ministère pour le 1^{er} village et les exploitants eux-mêmes pour le second.

6.4.3.3.Dans les villages : il existe des comités d'exploitants comme ONG à titre consultatif

6.5. Les dispositifs mis en œuvre (dans le cadre des institutions existantes ou selon des modalités spécifiques aux publics concernés et objectifs visés) ?

Un code de conduite a été rédigé aux fins de canaliser les attitudes et comportements des exploitants dans la gestion du projet.

6.6. Les premiers résultats atteints :

Résultats atteints par village et par spécialité :

- 1^{er} village :
- 1^{ère} année de production 2011 = 6 millions d'œufs
- 2012 = 6 841000 œufs
- 2013 = 7401000 œufs

2^{ème} Village

- 1^{ère} année de production 2012 = 204500 poulets vendus
- 2013 = 240.000 poulets vendus

6.7. Les potentialités de généralisation et/ou de démultiplication :

Le Projet « Nouveaux Villages » qu'anime le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage doit s'étendre sur tous les départements du pays. Ainsi, après Brazzaville, des études sont faites au Kouilou où un site est déjà acquis

6.8. Les Différents pôles de notre partenariat

Les projets mis en œuvre par le Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'emploi sont de plusieurs ordres et bénéficient des partenaires ci-après

A/ Projets en cours de réalisation

➤ **Partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD):**

- Projet d'Appui à la Refondation du Système d'Education et de Formation (**PARSEF**) :
Date de signature du protocole d'accord :
Réalisation : Deux (2) Centre d'Education, de Formation et d'Apprentissage (**CEFA**) vont bientôt voir le jour ; il s'agit de :
CEFA des métiers industriels de Pointe Noire ;
CEFA des métiers de bâtiment de Brazzaville

➤ **Partenariat avec la Banque Africaine de Développement**

Ce partenariat porte sur la réalisation du Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Groupes Défavorisés (**PARSEGD**).

Ici encore deux (2) CEFA ont déjà vu le jour ; il s'agit de

CEFA des métiers de services de Brazzaville et de Pointe- Noire

CEFA des métiers de ruraux de Dolisie (Niari).

Les publics cibles sont :

- Les jeunes de 15 à 25 ans ;
- Les Ex- combattants ;

- Les filles et les jeunes scolarisés ;

Les minorités et les jeunes victimes des décrochages scolaires

B/. Projets déjà négociés, étudiés et à mettre en œuvre :

- Partenariat avec l'Espagne : Fédération Valencienne des entreprises de construction (**FEVEC**) et le PNUD :

des métiers Ce partenariat aura pour vocation de créer trois (3) CEFA :

- CEFA des métiers du Bâtiments de Nkayi dans le département de la Bouenza ;
- CEFA des métiers de bâtiment de Kinkala dans le département du Pool ;
- CEFA du bâtiment d'Owando dans le département de la Cuvette.

Public cible :-

- Ex-combattants ;
- Femmes victimes de la violence ;
- Groupes autochtones (pygmées) .

C /. Projets en négociation et en études :

- Partenariat avec la Banque mondiale :

- Projet de Développement des Compétences pour l'employabilité (**PDCE**) :

Population cible :

- Les jeunes vulnérables en dehors de l'école ;
- Les jeunes exerçant dans les micros et petites entreprises afin de promouvoir l'auto-emploi et développement.

D /. Autres Projets en partenariat local :

- Partenariat avec la Fondation Congo-Assistance :

- Maison école.

Population cible :

- Les jeunes filles mères

E /. Projets développés au sein du Ministère :

- La Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi organise des différentes formations qualifiantes à l'endroit des jeunes déscolarisés et dans plusieurs domaines ; procède à la mise en stage des apprenants inscrits dans les écoles ou instituts de formation.

6.8. Quelles sont les attentes concernant une possible coopération et mutualisation inter-pays ?

Une étude de la Banque mondiale a examiné en profondeur , en 2000 « **Comment l'Afrique peut prendre sa juste place dans le 21ème siècle** et gagner le défi du

développement ? ». La principale conclusion est qu'une conjugaison de facteurs – notamment *la mauvaise gouvernance et les conflits, la faiblesse du capital humain, la faible compétitivité et la non-diversification des économies ainsi que les problèmes d'endettement* - constituaient une chaîne de « *cercles vicieux inter-reliés* ». Cette chaîne qui « maintient » les pays dans une croissance végétative, perpétue la pauvreté et empêche les populations et les pays de tirer profit de la globalisation.

Comme corollaire, l'émergence de l'Afrique requiert des stratégies intégrées ainsi que des actions coordonnées et simultanées sur des fronts précis dans chaque pays afin de transformer la chaîne de « **cercles vicieux** » en « **cercles vertueux** » et de catalyser le développement.

En résumé, les pays devront concentrer « *leurs efforts de développement sur quatre groupes de problématiques donnant lieu à des interactions cumulatives importantes* », notamment: (i) l'amélioration de la gestion des affaires publiques (bonne gouvernance) et la prévention des conflits ; (ii) l'investissement dans le capital humain (éducation, santé, etc.) ; (iii) l'amélioration de la compétitivité et la diversification des économies ; (iv) la réduction de l'endettement et de la dépendance à l'égard de l'aide, ainsi que le renforcement du partenariat tant au niveau global qu'au niveau départemental.

Indépendamment des causes endogènes du sous-développement et de la pauvreté que chaque pays maîtrise, il convient néanmoins de préciser que certaines causes de ce sous-développement, et de cette pauvreté, qui en sont la conséquence, résident dans une marginalisation de l'Afrique, de l'Afrique subsaharienne en particulier, dans le processus général de globalisation. Cette marginalisation est caractérisée, entre autres, par des termes de l'échange injustes et par l'envahissement des marchés africains de produits subventionnés par les économies dites développées, voire émergentes. Un tel contexte condamne souvent des filières entières, car les prix de ces produits importés subventionnés sont inférieurs au coût de production. Il en est ainsi par exemple du secteur de l'Élevage.

Les démarches visant à lever les freins exogènes au développement et à réduire la pauvreté devront être entreprises au niveau supranational, dans les cénacles continentaux ou régionaux, afin de défendre la position du continent au sein des grands organismes de niveau mondial. C'est pourquoi des stratégies concertées de partenariat bilatéraux, multilatéraux et par groupes de pays (blocs régionaux) sont essentiels pour le désenclavement de l'Afrique et l'amélioration des capacités du Congo comme des pays Africains à tirer profit de la globalisation.

Ainsi, Les démarches visant à lever les freins exogènes au développement et à réduire la pauvreté devront être entreprises au niveau supranational, dans les cénacles continentaux ou régionaux (**mutualisation inter-pays**), afin de défendre la position du continent au sein des grands organismes de niveau mondial. C'est pourquoi des stratégies concertées de

partenariat bilatéraux, multilatéraux et par groupes de pays (blocs régionaux) sont essentiels pour le désenclavement de l'Afrique et l'amélioration des capacités du Congo comme des pays Africains à tirer profit de la globalisation. Notre pays en a souligné à grands traits dans le plan national qui retrace les grandes lignes du plan de société du Président de la République « **le Chemin d'Avenir** » répréciser dans le le DSCERP 2012-2016.

Dans la perspective d'adoption du plan de développement prévisionnel 2014/2017 du PQIP/DCTP et du plan d'Action prévisionnel de coopération inter-pays dans le cadre du PQIP-DCTP 2014/2017, les conférenciers pourraient bien tenir compte des ces spécificités sans lesquelles tous les efforts fournis seront voués à l'échec. Il sera notamment question de savoir en la matière « où est l'Afrique (sur le plan régional) ;où voudrait être l'Afrique et que veut faire l'Afrique au cours des trois(3) années préconisées de coopération inter- pays dans le cadre du plan d'action prévisionnel (PQIP/DCTP) ?

CONCLUSION

Pour maximiser l'impact sur l'emploi des jeunes d'une croissance soutenue de l'économie, il faut mettre en œuvre des mesures pour une bonne compréhension des problèmes que rencontrent les jeunes désireux de trouver et conserver un emploi décent et stable. Dans ce cadre, il est crucial de noter qu'en règle générale, les jeunes se heurtent initialement à des barrières spécifiques, mais la principale difficulté tient à l'insuffisance de demande de travailleurs jeunes. Le manque de qualification, l'absence d'informations sur le marché du travail, l'attitude des employeurs privilégiant l'expérience professionnelle et la réglementation du travail représentent autant d'obstacles à leur emploi. Ceci explique, sans doute, que les jeunes privilégient les réseaux informels et familiaux pour trouver du travail, et il est donc nécessaire de connaître des personnes bien placées. Aussi, des interventions axées sur l'offre de main d'œuvre, et non sur la demande, n'auront qu'un impact limité. Mais il convient de souligner, que le développement de la culture entrepreneuriale s'impose afin que les jeunes soient aptes à prendre le goût du risque en créant leurs propres activités.

Beaucoup de jeunes n'ont pas la qualification suffisante pour le travail qu'ils cherchent à exercer et il est donc important d'assurer une adéquation formation-emploi. Les enseignements dispensés aux jeunes doivent correspondre aux compétences exigées par le marché du travail. Des efforts doivent être faits pour rendre le marché du travail plus attrayant aux diplômés du système éducatif tout en augmentant l'accès à un ETPF de qualité.

Les expériences réussies d'insertion et de création d'emploi des jeunes doivent être mutualisées entre les pays notamment au niveau continental afin d'aider l'Afrique à trouver le chemin du bonheur pour la majorité de ses fils. Les Conférences de Cadres de Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la zone UEMOA et du PQIP/DCTP pris en exemple, sont des creusets favorables aux mutualisations d'expériences réussies. De plus, les accords de partenariat dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi qui se nouent entre les pays du continent doivent désormais prendre en compte cette thématique d'échanges sur les stratégies de création d'emploi des jeunes. Les structures étatiques comme privées doivent veiller à les y intégrer./.

Bibliographie :

- Le Document de stratégie de politique générale: DOSTRAPOG (du système de l'enseignement technique et Professionnel)
- Developpement des compétences pour l'emploi (Note d'orientation pour les politiques. Brochure du BIT)
- Document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté 2012-2016 : Livre I République du Congo.
- L'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo : Enquête 1-2-3 Phase 1 CNSEE 2010
- Publications de la Banque Mondiale et la BAD (2012-2013& 2014).